

Crédits de un dollar

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La présidence a seulement entendu une observation selon laquelle le député lisait des extraits tirés d'un journal. Comme, selon moi, il n'y avait pas lieu de soulever le Règlement à cet égard, j'ai accordé la parole au député de Provencher. Si quelqu'un a fait des observations que la présidence n'a pas entendues, je pense que nous devrions attendre à demain pour lire ce que dit le hansard.

M. Epp: Avant de continuer, j'aimerais faire deux avertissements. D'abord, le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) a déclaré, et je pense que ce sont ses paroles exactes, que j'avais délibérément induit la Chambre en erreur.

M. Corbin: C'est exact.

M. Muir: Vous avez entendu? Il vient de le confirmer.

M. Epp: Je pense que le hansard indiquera demain que le député de Madawaska-Victoria vient de confirmer qu'il avait prononcé ces paroles. En outre, monsieur l'Orateur, je pense que bien des députés ont clairement entendu le député dire que j'avais menti. Selon moi, c'est anti-parlementaire. J'estime que les deux interventions du député peuvent faire l'objet d'une question de privilège et, comme le hansard montrera demain ce que le député de Madawaska-Victoria a dit, je me réserve le droit de soulever la question de privilège demain.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): A propos de la question de privilège que vient de réserver le député de Provencher (M. Epp) et pour laquelle Votre Honneur a dit qu'elle vérifierait le hansard demain, sauf bien sûr, si l'on présente des excuses et si ces paroles sont retirées immédiatement, le fait est qu'une décision a été prise ici à la Chambre il n'y a pas si longtemps alors que j'avais maille à partir avec le premier ministre, et qui indiquait que selon des précédents bien établis, on ne pouvait faire ce genre d'allégation contre un député. Cela s'applique non seulement au député de Provencher, mais à tous les députés de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Corbin: Je me conduirai en homme du monde, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh!

M. Corbin: Il se peut que dans le feu de l'action, je me sois un peu oublié et je retirerai sans réserve tout ce que j'ai pu dire lorsque j'ai mentionné le député pour la deuxième fois et j'irai jusqu'à nier que le député induit volontairement la Chambre en erreur. Toutefois, je lui conseillerais de regarder sous son lit ce soir pour voir s'il n'est pas d'accord avec moi qu'il a pu, sans le vouloir, induire la Chambre en erreur lorsqu'il a cité le communiqué de presse, car je connais ce passage par cœur pour l'avoir relu plusieurs fois au cours du week-end.

[L'Orateur suppléant (M. Ethier).]

● (2120)

M. Epp: Eh bien, monsieur l'Orateur, j'accepte les propos du député, mais en toute franchise, j'ai encore des réserves au sujet du mot qu'il a utilisé. J'attendrai de voir le hansard. Je ne dis pas qu'il nous trompe délibérément, mais il n'a pas retiré le mot qu'il a employé.

Je voudrais revenir à la question que je commentais avant d'être si impoliment interrompu. Si les députés d'en face trouvent à redire aux passages que je cite et qui sont tirés du *Star* de Toronto, ils pourront alors s'en prendre à ce journal, mais ce dernier affirme sans ambages que certains députés en particulier sont opposés au bill C-27. Ils nous accusent d'être divisés à propos de ce bill, mais je signale à la Chambre que le député de Madawaska-Victoria et le député de Northumberland-Miramichi y sont inclus parmi ceux qui s'opposent à ce bill qui est une mesure gouvernementale. Je pense que c'est tout dire.

Tout le débat d'aujourd'hui monsieur l'Orateur porte sur la façon dont le gouvernement essaie de faire adopter les bills en vitesse. Le gouvernement est majoritaire mais il dit au peuple canadien et aux députés qu'il ne peut gouverner la Chambre. Il leur dit que l'opposition est trop efficace, qu'il ne peut faire adopter de lois, si bien que vendredi le gouvernement avait épuisé ses travaux.

Les députés d'en face sont également accusés de ne pas traiter de questions pertinentes. Voyons les faits, monsieur l'Orateur? Le 17 mars, le chef de l'opposition (M. Clark) a présenté la motion suivante:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas fixé ni atteint d'objectif économique raisonnable, et qu'elle demande instamment au ministre des Finances d'être franc à l'égard des Canadiens en révélant dans le budget les objectifs précis qu'il cherchera à atteindre en ce qui concerne l'emploi, l'inflation, la balance commerciale du Canada et le taux de croissance économique.

Ensuite, le 4 mars, le député de Selkirk (M. Whiteway) a proposé la motion suivante:

Que, étant donné qu'il est souhaitable d'encourager l'intégration des efforts d'urbanisme et de développement des villes et de promouvoir la conservation de l'énergie, le développement industriel et l'emploi, la Chambre blâme le gouvernement libéral d'avoir cyniquement et délibérément renié sa promesse, faite lors de l'élection de 1974, de fournir aux municipalités une aide étendue en général pour l'amélioration des transports urbains.

Le 23 février, nous avons proposé une motion relative aux ressources énergétiques non renouvelables. Le 10 février, nous présentions une motion sur le chômage. Je pourrais continuer, monsieur l'Orateur, mais le gouvernement ne réagit pas.

Voici ce que l'on peut lui reprocher de plus reprehensible: il utilise les crédits de un dollar pour circonvenir le Parlement. Nous devons toujours lui rappeler qu'il cherche à se soustraire à la volonté du Parlement, monsieur l'Orateur. Les ministres ne veulent pas que nous examinions le budget, que ce soit en comité ou à la Chambre. Et qui plus est, bien qu'il soit majoritaire, il prétend être incapable de faire adopter des lois à la Chambre et doit avoir recours à la clôture. C'est parce qu'il est incapable de diriger la Chambre.